

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-01 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,	Yves Ribet,
Guy Hourcabié,	Patrice Joly,
Jean-François Dubois,	Jean-Charles Brochard,
Bruno Millière,	Jean-Luc Gauthier,
Jean-Luc Vieren,	Bertrand Couturier,
Antoine Audoin Maggiar,	Sylvie Thomas
François Gautheron,	Jacques Mercier.
Nathalie Forest,	.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcabié.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Cadre de référence

- ✚ **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;

✚ **VU** l'instruction comptable M52 ;

✚ **VU** le rapport n° 1.

CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par la Comptable et permet de vérifier l'exécution du budget et de présenter la situation financière du syndicat.

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine, que ce bilan paraît régulier et se décompose comme suit :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	8 776 496.20	Fonds propres	10 388 071.23
Circulant	1 811 903.96	Dette	262.52
Comptes de régularisation	245.59	Comptes de régularisation	200 312.00
Total	10 588 645.75	Total	10 588 645.75

CONSIDERANT que le compte de gestion se compose d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget, et que ce dernier, après vérification, est conforme au compte administratif du syndicat.

I – Fonctionnement

Libellés	Montants
Total recettes section de fonctionnement	1 378 346.46
Total dépenses section de fonctionnement	1 222 415.16
Excédent de fonctionnement	155 931.30
Résultat exercice 2019	65 63.26
Résultat de clôture exercice 2020	220 994.56 €

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	1 298 512.78
Total dépenses section d'investissement	606 308.34
Excédent d'investissement	692 204.44
Résultat exercice 2019	698 376.03
Résultat de clôture exercice 2020	1 390 580.47 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

✚ De **prendre acte** des éléments transmis par le Payeur départemental ;

✚ De **déclarer** que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte pour l'exercice 2020, joint en annexe, transmis par la comptable.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabrice BAZIN

